RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

ARRÊTÉ

PORTANT APPROBATION DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE RÉSEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES AGREES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROPOSITIONS DE 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-1, D. 800-3, D800-4, D. 800-5 et R 822-1,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant approbation du cahier des charges des réseaux mixtes technologiques,

Vu l'avis de la formation commune du Conseil d'orientation scientifique et technique de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et du Comité scientifique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) réunie les 15 et 16 juillet 2020,

ARRÊTE :

Article 1er : Les programmes de développement agricole et rural pour les années 2021, 2022 et 2023 des réseaux mixtes technologiques agréés dans le cadre de l'appel à propositions de 2019, dont la liste est indiquée dans le tableau ci-dessous, sont approuvés.

Organisme porteur du projet	Titre du réseau mixte technologique	Concours financier maximum en euros du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Chambre départementale d'agriculture (CDA) de l'Ain	Agricultures urbaines	180 000
Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)	AgroforesterieS : Performances de l'arbre en agriculture et accompagnement des transitions	180 000
Institut de l'Elevage (IDELE)	Avenirs Prairies	180 000
ARVALIS - Institut du végétal	BESTIM : stimuler la santé de la plante dans des systèmes agroécologiques	180 000
Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)	CLIMA : Adaptation des exploitations agricoles au changement climatique	180 000

Organisme porteur du projet	Titre du réseau mixte technologique	Concours financier maximum en euros du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Association de coordination technique agricole (ACTA)	GAFAd : Gestion Agroécologique de la Flore Adventice	180 000
Association de coordination technique agricole (ACTA)	NAEXUS : Réseau Numérique Agricole pour le développement de l'Enseignement, l'eXpérimentation et les USages	180 000
Institut de l'Elevage (IDELE)	One welfare : Elevages éthologiquement, ergonomiquement, écologiquement optimisés pour le bien-être des hommes et des animaux	180 000
TOTAL		1 440 000

Article 2 : Pour la réalisation des programmes mentionnés à l'article 1er, les montants maximaux qui peuvent être alloués à chaque bénéficiaire sont imputés sur le programme 776 « recherche appliquée et innovation en agriculture ».

Chaque programme fera l'objet d'une convention signée entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et l'organisme porteur du projet. Cette convention précisera les modalités de réalisation ainsi que les conditions de versement du concours financier du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le comptable assignataire est le Contrôleur budgétaire et comptable auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation – département comptable ministériel, 78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07 SP.

Article 3 : La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 SEP. 2020

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'Enseignement et de la Recherche

Isabelle CHMITELIN